

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1317

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget supplémentaire 2003 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 2003 du budget annexe des eaux, qui est soumis à l'approbation, du Conseil a été arrêté à 14 683 915,48 €, tant en dépenses qu'en recettes, toutes sections confondues. Le budget supplémentaire a pour objet la reprise des résultats de la clôture de l'exercice précédent, constatés au compte administratif 2002, l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation au déficit de l'investissement, l'inscription des reports de crédits 2002 sur 2003 et des propositions nouvelles le cas échéant.

Le projet soumis envisage d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2002 (6 M€) au déficit d'investissement qui s'élève à 5,9 M€ compte tenu des reports de recettes restant à recouvrer en investissement (8,650 M€) et du déficit reporté de 14,593 M€. Le montant global de crédits disponibles s'élève à moins à 0,100 M€, après affectation du résultat. Le budget supplémentaire qui est présenté ne comporte que des écritures comptables.

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe des eaux - équilibre général - (en € TTC) - tableau n° 1

Nature	Charges	Produits
investissement		
reports		8 650 000,00
affectation à l'investissement déficit d'investissement reporté	14 593 472,18	5 943 472,18
total de la section d'investissement	14 593 472,18	14 593 472,18
exploitation		
dépenses imprévues excédent d'exploitation reporté après affectation à l'investissement	90 443,30	90 443,30
total de la section d'exploitation	90 443,30	90 443,30
total du budget supplémentaire	14 683 915,48	14 683 915,48

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 0,100 M€, compte tenu de l'excédent reporté de 2002 (cf. tableau n° 1) affecté presque entièrement au déficit d'investissement, le disponible (0,09 M€) pourrait être affecté aux dépenses imprévues d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 14,593 M€ en tenant compte du déficit antérieur reporté du même montant.

Le déficit constaté au compte administratif était supérieur de 20 cents à celui du compte de gestion. Il est proposé, comme le prévoient les textes, de le ramener au niveau de celui constaté par le comptable à la suite des opérations de conversion à l'euro des écritures du bilan, soit 14 593 472,18 M€.

En recettes, aux 8,650 M€ de reports s'ajoutent 5,9 M€ d'affectation à l'investissement, d'origine interne, destinés à la résorption du déficit d'investissement.

L'investissement opérationnel

Les recettes reportées sont celles attendues de l'Agence de l'eau au titre des subventions et des aides remboursables, en fonction des équipements réalisés. En tout 8,650 M€ sont à percevoir, dont 3,7 M€ pour sécuriser l'adduction d'eau potable et 1,650 M€ pour préserver la ressource.

Aucune dépense nouvelle n'est demandée.

Les mouvements financiers

En mouvements financiers, le programme d'emprunt 2002 (2,5 M€) est reporté. Il s'ajoute au programme 2003 (9,5 M€). Les recettes nouvelles sont celles provenant de l'affectation à l'investissement (5,943 M€).

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe des eaux - dépenses de la section d'investissement (en € TTC) - tableau n° 2

Nature	Reports	Propositions nouvelles	Total budget supplémentaire
investissement opérationnel			
reports	0,00		0,00
propositions nouvelles	0,00		0,00
déficit investissement reporté			14 593 472,18
total général des dépenses d'investissement			14 593 472,18

Budget supplémentaire 2003 - budget annexe des eaux - recettes de la section d'investissement (en € TTC) - tableau n° 3

Nature	Reports	Propositions nouvelles	Total budget supplémentaire
investissement opérationnel			
travaux sur réseaux	400 000,00		400 000,00
capacité de stockage	250 000,00		250 000,00
sécurité de la ressource	1 650 000,00		1 650 000,00
réseaux sous viaires (tramway)	150 000,00		150 000,00
sécurisation de l'adduction	3 700 000,00		3 700 000,00
sous-total de l'investissement opérationnel	6 150 000,00		6 150 000,00

mouvements financiers			
programme d'emprunt 2002 affectation à l'investissement	2 500 000,00	5 943 472,18	2 500 000,00 5 943 472,18
sous-total des mouvements financiers	2 500 000,00	5 943 472,18	8 443 472,18
total général des recettes d'investissement	8 650 000,00	5 943 472,18	14 593 472,18

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Ramène le déficit antérieur d'investissement de 14 593 472,38 € à 14 593 472,18 €, conformément aux écritures du compte de gestion établi par le comptable de la communauté urbaine de Lyon.

2° - Décide de l'affectation à la section d'investissement de 5 943 472,18 € issus du résultat d'exploitation à la clôture 2002 qui était de 6 033 915,48 €.

3° - Approuve le budget supplémentaire pour 2002 du budget annexe des eaux, arrêté, en dépenses et en recettes à 14 683 915,48 €.

4° - Précise qu'à l'égard du comptable cette approbation porte sur le montant des crédits inscrits à l'échelon du compte à deux chiffres en investissement et en exploitation selon les chapitres définis par la nouvelle instruction M 49 harmonisée avec l'instruction M 14. Les degrés complémentaires de précision (articles et opérations) sont toujours soumis en tant qu'autorité délibérante, mais ne sont pas exécutoires pour monsieur le trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,